

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 931 prescrivant suspension de permis de conduire.

n° 931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 juillet 1967

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1962

Date du numéro

31 juillet 1962

### TEXTE INTÉGRAL

Le permis de conduire n° 106, délibéré le 13 mai 1946 à M. Reissian Pierre. né le 22 avril 1924 à Diré-Daoua (Ethiopie), de Baptiste et de Eskidjian Marie, commerçant demeurant à Ambouli (Cha Cha Cha), est suspendu, conformément aux dispositions de l'article 129 de l'arrêté n° 479 du 14 avril 1962 susvisé. Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de sa notification à l'intéressé.